



109, rue Tête d'Or
69451 Lyon Cedex 06

Relyens SPS

Rapport de l'organisme tiers indépendant (tierce partie) sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Exercice clos le 31 décembre 2024

Relyens SPS

S.A. au capital social de 52 875 euros

Siège social : Route de Creton, 18110 - Vasselay

335 171 096 RCS BOURGES

Rapport de l'organisme tiers indépendant (tierce partie) sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024

A l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), également commissaire aux comptes de la société Relyens SPS, accrédité par le COFRAC Vérification sous le numéro 3-1901 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans les rapports du comité de mission et relative à la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, joints aux rapports de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du Code de commerce

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts, et que
- par conséquent, la société Relyens SPS respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- concernant l'objectif opérationnel « Déployer pour et avec nos clients un système de pilotage de leurs risques », lié à l'objectif statutaire « Sécuriser et permettre la continuité de l'activité de nos sociétaires et clients », il convient de noter que la solution de pilotage du risque RH sera testée début 2025, le devis ayant été signé en 2024 ;
- concernant l'objectif opérationnel « Réduire l'empreinte environnementale de Relyens », lié à l'objectif statutaire « Contribuer à un monde durable », il convient de noter que Relyens a initié son plan de transition en fin d'année 2024 et que celui-ci devrait être finalisé au cours de l'année 2025

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans les rapports du comité de mission (ou disponibles sur le site internet ou sur demande).

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du Code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la

préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;

- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir ses rapports en s'appuyant sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmise par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ces rapports sont joints au rapport de gestion du Conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du Code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission. Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques, constatées ou extrapolées.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)¹.

Ces dispositions nous ont permis d'établir un programme de vérification RSE_SQ_Programme de vérification_SAM_V3 décrivant notamment l'ensemble des méthodologies appliquées conformément aux dispositions de la norme ISO 17029. Le présent rapport de l'Organisme Tiers Indépendant est établi conformément à ce programme.

Indépendance et contrôle qualité

¹ ISAE 3000 (révisée) - *Mission d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique*

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre novembre 2024 (intervention les 28 et 29 novembre) et janvier 2025 sur une durée totale d'intervention de 11 jours.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené 13 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et deux membres du comité de mission.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de société à mission et les derniers rapports du comité de mission établis depuis la dernière vérification ;

- le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, sur le site internet).
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
 - les informations collectées ;
 - la raison d'être et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du comité de mission ;
- nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons vérifié la présence dans les rapports du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs² et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

² Dont les indicateurs les plus importants sont présentés en Annexe 1

- apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission^{Erreur ! Signet non défini.} au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnies nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendues.

Lyon, le 31 janvier 2025

L'organisme tiers indépendant

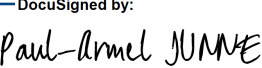
Forvis Mazars

 DocuSigned by:

5863FC14947D49C...

Damien Meunier

Associé

 DocuSigned by:

004ECA0B346F40B...

Paul-Armel Junne

Associé

Annexe 1 : Informations revues en tests de détail

Objectifs statutaires	Engagements	Réalisation	Réalisation
Objectif 1 Sécuriser et permettre la continuité de l'activité de nos sociétaires et clients	1. Déployer pour et avec nos clients un système de pilotage de leur risque	Création de la V2 « Solution de pilotage risque RH »	OK
		Au moins 1 collectivité teste la solution pilotage risque RH	En cours
		Référencement UniHA (offre cyber)	OK
		Acquisition AMALFI	OK
		Repenser la mise en marché de la solution pilotage Cyber	OK
	2. Produire, déployer des solutions pour réduire l'exposition et l'impact des risques	Réalisation d'une étude épidémiologique risque psychosociaux	OK
		Déploiement de la solution HOLICARE	OK
		Création d'une offre Trouble Musculo Squelettique	OK
		Déployer la solution CARESYNTAX	OK
		Créer et tester de nouvelles solutions de prévention	OK
	3. Transformer le métier d'assureur au service du risk management	Mise en place de l'offre connecteurs RELYENS	OK
		Création des Espaces adhésion clients territoire	OK
		Refonte des visites de risques santé	OK
		Refonte de nos offres d'assurance automobile et dommage aux biens intégrant une dimension prévention	OK
		Création d'assets de données : lancement d'Hospicube	OK
Objectif 2 Mettre la loyauté et l'équité au cœur des relations entre nos parties prenantes	4. Faire vivre notre identité : valeurs, convictions, principes d'actions	Lancement d'un itinéraire collaborateurs	OK
		Définition de la stratégie LinkedIn	OK
		92 % de collaborateurs ont un objectif issu de la mission	OK
		Création d'une marque employeur	OK
	5. Rendre nos conditions de prise en charge claires et accessibles	Lancement nouveau parcours bénéficiaires Acteurs Santé France	OK
		Dispositif de suivi de la satisfaction des agents indemnisés – périmètre Acteurs territoriaux	OK
	6. Simplifier notre langage d'expert	Ecriture du storytelling Relyens	OK
		Évolution de la signature de marque	OK
		Modélisation risk management	OK
		Création d'un pôle éditorial	OK
Objectif 3 Innover et entreprendre pour un futur souhaitable	7. Cultiver notre esprit d'initiative, encourager la prise de risque	Déployer la formation agilité 159 managers formés à fin 2024	OK
		Note attribuée par les collaborateurs Relyens qui évaluent si la prise d'initiative est encouragée dans leur équipe : 8,4/10	OK
		Déployer le dispositif « accompagnement au changement »	OK
	8. Promouvoir, contribuer à l'innovation au service des clients	Déploiement du programme RELYENS 3D	OK
	9. Transformer l'assurance	Engager la démarche Leader Advocacy	OK
		Prise de parole Evolution du modèle de Relyens	OK
Objectif 4	10. Réduire notre empreinte environnementale	Obtenir une notation Ecovadis	OK
		Réalisation d'un bilan carbone	OK

Contribuer à un monde durable		Définition d'un plan de transition	En cours
		Réalisation d'une Matrice de Double Matérialité	OK
	11. Favoriser la transition écologique de nos clients	Investissements dédiés à la transition des collectivités : 17,9M€ cumulés à fin 2024	OK
		Lancement de nouveaux projets durables à destination des clients locataires	OK
	12. Accentuer et affirmer notre politique d'ISR	Intensité carbone du portefeuille : 256 tCO2	OK
		Part d'investissement durable : 36,3%	OK
		Augmenter le taux d'actifs scorés : 88% du portefeuille en 2023 (périmètre analysable)	OK